



CONGRÈS NATIONAL **PARIS 2021**

du 17 au 21 mai 2021



TEXTES VOTÉS



Pages spéciales de L'ES de mai au 31 juillet 2021



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Discours d'ouverture

CHÈRES ET CHERS CAMARADES,

Un salut particulier aux camarades de Montpellier, là où nous aurions dû être réunis, et un grand merci alors que les aléas du contexte sanitaire les ont contraints à des adaptations renouvelées jusqu'à la décision du report en mai 2022. En dépit des conditions imposées par la persistance de l'épidémie, le SNES-FSU réussit à tenir son congrès, un congrès qui se déroulera selon des modalités particulières, sans aucun doute frustrantes tant pour la teneur des débats que pour tous les moments conviviaux ou les discussions informelles qui accompagnent d'habitude ce moment important pour le SNES-FSU. Nous avons été contraints de modifier le calendrier et l'organisation, mais il était important de ne pas se laisser enfermer par le contexte anxiogène et les débats des congrès académiques l'ont montré : les conditions matérielles n'ont pas amoindri la vigueur de la réflexion et la volonté de se mobiliser pour nos métiers, un service public d'Éducation.

Au terme de quatre ans de gouvernement d'E. Macron, d'une politique caractérisée à la fois par le libéralisme économique et l'autoritarisme d'un président sûr de lui, marginalisant le syndicalisme, cherchant à imposer aux services publics critères et mode de gouvernance du privé, le projet de libéralisation et d'individualisation de la société s'est traduit par l'affaiblissement de toutes les protections collectives, des attaques sans précédent contre les retraites, la diminution des moyens des services publics, la marginalisation du paritarisme. Cela a cependant donné lieu à des batailles importantes et si le gouvernement a souvent choisi la répression et l'atteinte aux libertés comme réponses aux contestations, il n'a pu parfaire son remodelage de la société. Puis la pandémie et sa gestion erratique ont entravé son action, mis en avant les besoins essentiels d'une société, les inégalités, le fossé entre l'utilité sociale de nombreux métiers et la hauteur de leur rémunération. Aujourd'hui les sondages montrent que les sujets qui préoccupent le plus la population touchent au pouvoir d'achat et à l'amélioration des services publics... avant les thématiques sécuritaires dont nous abreuvons membres du gouvernement et nombre de médias.

Les fermetures de lits d'hôpitaux, l'absence de services publics dans certains territoires, la sous-dotatation des universités, les suppressions de postes dans l'Éducation, le sort dramatique réservé aux jeunes – la moitié des 9 millions de pauvres ont moins de 30 ans –, la transition écologique sacrifiée sur l'autel des intérêts des grandes entreprises, les fondements de la protection sociale brutalement remis en cause, des retraités paupérisés... les conséquences sociales des politiques macronistes sont évidentes et ce sont les questions de justice sociale et environnementale les véritables enjeux de la période à venir. Nous ne pourrions traiter de toutes ces questions lors de ce congrès mais les futures instances du SNES-FSU, le congrès de la fédération en janvier 2022 auront à travailler ces questions, d'autant plus cruciales que nous serons en année d'élections présidentielle et législatives.

Nous avons fait le choix pour ce congrès du SNES-FSU de thématiques qui permettent d'aborder largement des préoccupations centrales pour notre activité, pour nos professions, le devenir du second degré, notre syndicat. La politique éducative du gouvernement s'est traduite par des réformes et mesures à rebours de ce que nous portons, un système éducatif plus à même de faire accéder tous les jeunes à une culture commune riche, appuyée sur la structuration en disciplines, l'acquisition de qualifications ouvrant sur des poursuites d'études, des personnels confortés dans leurs missions, revalorisés et en nombre suffisant. Or, le ministre de l'Éducation n'a eu de cesse de contourner la volonté des personnels, imposer une réforme du lycée et du baccalauréat adossée à Parcoursup qui aggrave les inégalités sociales, genrées et territoriales, ponctionner les emplois du second degré, donner aux Régions la main sur l'orientation, faire voter une loi dont le premier article traduit la volonté de museler les critiques.

Bien décidé à aller jusqu'au bout de son projet éducatif et réactionnaire, il entend poursuivre son entreprise en démantelant l'éducation prioritaire, transformer nos métiers pour soumettre les personnels aux hiérarchies, augmenter la charge de travail, individualiser les rémunérations. Le tout assorti de propos méprisants, de tentatives de jouer l'opinion contre les personnels, de sanctions à l'égard des récalcitrants. Pour être juste, il faut reconnaître qu'une de ses annonces est restée sans suite : je veux parler de la revalorisation « historique » tant claironnée au début de son mandat. Je ne commenterai pas plus avant sa gestion de l'épidémie, ponctuée de mensonges sur les dangers encourus par personnels et élèves, assortie de protocoles changeants et contradictoires. La dernière séquence sur les examens n'a fait qu'illustrer une fois de plus le mépris pour



Frédérique Rolet,
secrétaire générale

personnels et élèves, la priorité donnée au maintien de ses lubies comme le grand oral, des décisions sans prise en compte des conditions de préparation pour collégiens comme lycéens.

Aujourd'hui, 17 mai, est la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et les LGTlphobies et, contrairement aux engagements pris, le ministère remet à plus tard la publication du *vademecum* sur l'accueil des élèves trans à l'école.

Des renoncements, encore et toujours...

Dans ce contexte difficile, le SNES-FSU a été là. Il l'a été pour informer, donner les outils de défense aux personnels éreintés, inquiets pour eux et leurs élèves, écœurés par le traitement réservé par leur ministre. Il l'a été dans les mobilisations ces dernières années sur les moyens, les salaires, les examens, la réforme des retraites et en particulier ces derniers mois aux côtés des AED et AESH se battant pour leurs salaires et des conditions de travail dignes, avec les établissements frappés par des dotations indigentes, en soutien aux collègues victimes de sanctions.

Il le sera dans les mois à venir, alors que le gouvernement entend faire payer aux salariés la dette contractée du fait de la pandémie, reprendre une réforme des retraites particulièrement dure pour les personnels de l'Éducation, sabrer dans les dépenses publiques. Pour inverser le cours des choses, il faudra

concevoir des stratégies syndicales efficaces pour gagner, renforcer notre syndicat, convaincre chacun et chacune de l'intérêt de se syndiquer. Le second thème de ce congrès aura pour finalité d'essayer de tracer des pistes en ce sens, réfléchir à la façon d'impliquer davantage les personnels, enseignants, personnels de vie scolaire et d'orientation, titulaires comme contractuels.

En marginalisant le paritarisme, mesure centrale de la loi dite de « *transformation de la Fonction publique* », le gouvernement escompte nous affaiblir. Ce n'est pas nouveau et en son temps Allègre entendait déjà saper les fondements du paritarisme pour substituer à la transparence des opérations de gestion des carrières des pouvoirs élargis donnés aux hiérarchies locales et, dans le même temps, porter des coups au SNES-FSU, syndicat majoritaire du second degré.

Nos collègues ont continué à se tourner vers nous pour les représenter et défendre leurs intérêts face à l'administration, face au développement de l'arbitraire et des pressions.

Oui nous continuerons à faire ce travail, conjuguer ce qui est le cœur du paritarisme, allier défense individuelle et intérêt général. Mais nous devons le faire en faisant évoluer les formes de cette défense, en renforçant ce qui est déjà notre marque de fabrique, un syndicalisme de la proximité, un syndicalisme de terrain, au plus proche des réalités quotidiennes des métiers, faisant vivre au sein des établissements ou des CIO le collectif. Nous aurons aussi à renforcer la visibilité de notre action, des champs de l'activité du SNES-FSU, notamment toute la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les programmes disciplinaires, les combats en faveur de l'environnement, pour la place des femmes, pour les droits et libertés. Nous aurons aussi à travailler à favoriser l'implication de tous dans l'élaboration des revendications en créant les conditions du débat, sans peur des controverses ni des critiques.

C'est en étant les plus nombreux possible, en rassemblant nos professions que nous ferons avancer nos revendications, dans l'immédiat une rentrée scolaire sous le signe d'un véritable plan de relance pour l'Éducation, un aménagement des contenus d'enseignement au terme de deux années scolaires bouleversées, des négociations pour une revalorisation salariale de tous les personnels.

Enfin, avec notre fédération, il nous faudra continuer à développer le travail en commun avec tous ceux, associations, organisations syndicales, etc. qui ne se résignent pas à une démocratie réduite à choisir entre l'extrême droite et le tenant d'une société conçue sur le modèle de l'entreprise, dure aux faibles et complaisante pour les plus aisés. Le syndicalisme a des responsabilités particulièrement importantes dans une période où trop de nos concitoyens, se sentant peu ou mal représentés, se laissent prendre au piège des discours fallacieux de l'extrême droite par désaffection vis-à-vis de politiques qui n'ont pas répondu à leurs besoins.

Le programme de ce congrès est riche et nous permettra de construire ensemble les mandats du SNES-FSU pour les prochaines semaines et les prochains mois. Et nous nous retrouverons l'année prochaine à Montpellier, où le S3 est déjà prêt à accueillir tous les militants. En attendant, très bons travaux à toutes et à tous !

Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS Xavier Marand, Aurélia Sarrasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani

0.1 Le projet éducatif du SNES-FSU porte l'ambition d'une éducation publique émancipatrice, laïque et permettant de développer une culture commune et l'esprit critique de la jeunesse.

0.2 Ce projet va à l'encontre du modèle développé par les politiques néolibérales à l'œuvre depuis plus de 30 ans, notamment sur l'impulsion de l'Union européenne. Voulu par E. Macron et mis en œuvre par J.-M. Blanquer, celles-ci prônent un modèle marchand facteur de toujours plus d'inégalités. Érigeant l'individualisation telle un totem, elles organisent la concurrence à tous les niveaux, valorisent savoir-être et reproduction d'élites en lieu et place de savoirs et de justice sociale.

0.3 La satisfaction des revendications du SNES-FSU n'en est que plus nécessaire pour en finir avec ces réformes systémiques qui se font aux dépens des personnels comme des élèves. Le SNES-FSU, toujours porteur de propositions, approfondit ici son analyse et renforce ses mandats pour une École plus juste, plus émancipatrice, accessible à toutes et tous.

1. Impact de la crise sanitaire sur l'Éducation

1.1 La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités existantes dans la société et qu'affronte le système éducatif : renforcement des clivages sociaux, inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les réformes successives et les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires renvoyés au local, aggravation du décrochage scolaire, inégalités d'équipement et d'accès des élèves aux différents outils numériques, inégalité d'accès à la culture, inégalités de genre, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.

1.2 La crise a aussi mis en exergue le renoncement à une politique ambitieuse d'équité sur l'ensemble du territoire ayant pour conséquence la non-prise en compte du retard structurel de certaines académies.

1.3 Cette situation a amplifié les effets délétères d'une politique d'abandon du service public d'éducation. Elle a révélé les conséquences de la politique de destruction massive d'emplois publics dans toutes les académies. La disparité et le manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, accompagnement des élèves, santé, équipement et bâti), l'absence de volonté politique pour améliorer la mixité sociale et scolaire, le refus d'un pilotage national de la carte des formations, l'absence de remise en cause des processus sélectifs et des inégalités de moyens dans le supérieur, et les réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis plusieurs décennies (réformes structurelles, pédagogiques et de l'orientation) sont autant de facteurs à l'origine du maintien des difficultés.

1.4 Les élèves et les personnels d'outre-mer, victimes d'un sous-investissement chronique tant de la part des Collectivités territoriales que de l'État, ont particulièrement souffert. La crise a aggravé la pauvreté et les situations de violences.

L'école à distance a été particulièrement difficile à mettre en place faute d'infrastructures (équipement numérique, connexion internet etc.).

Le SNES-FSU exige que le bâti scolaire (y compris restauration et internat) fasse l'objet d'investissements massifs. Alors que 90 % des élèves sont en dessous de l'IPS (Indice de position sociale) national moyen et 90 % des collègues classés plutôt ou très défavorisés, le SNES-FSU exige que la carte de l'éducation prioritaire soit étendue en Martinique et que l'ensemble des établissements des académies de la Réunion, Mayotte et Guadeloupe soient classés REP+.

1.5 Un plan d'urgence pour l'Éducation. Le SNES-FSU exige que la préparation de la rentrée 2021 tienne compte des conséquences de la crise sanitaire : il faut un collectif budgétaire, annuler les 1 883 suppressions d'emplois prévues et de financer la création d'emplois de fonctionnaires supplémentaires dans tous les métiers de manière à garantir la réussite de l'ensemble des élèves et étudiants. La généralisation de l'enseignement en groupes à effectifs réduits et des aménagements des programmes et des examens sont nécessaires.

2. Politiques éducatives

2.1 Depuis 2018, le caractère néolibéral de la politique éducative mise en œuvre par ce gouvernement n'a cessé de se renforcer. Justifiant cyniquement ses réformes par la lutte contre les inégalités, et tentant de les accélérer à la faveur de la crise sanitaire, le ministre J.-M. Blanquer veut construire un système éducatif « localisé » « territorialisé », « partenarialisé », contractualisé, de façon à réduire les moyens alloués à l'Éducation.

2.2 Les réformes successives n'ont eu de cesse de renforcer l'autonomie des établissements dans la répartition d'une partie de plus en plus importante des dotations (dédouplements, accompagnement personnalisé, options, etc.). Derrière la promesse d'une meilleure adaptation aux réalités locales, cette autonomie largement financée sur moyens propres, sans fléchage national, entraîne sur le terrain une concurrence accrue entre les disciplines et les professeurs, de multiples pressions de la part des chefs d'établissements mais aussi parfois au sein des équipes, mettant en péril la liberté pédagogique.

2.3 Cette pseudo autonomie débouche sur des choix d'établissement contraints très contestables, se fait au détriment des conditions d'apprentissage des élèves et accroît les inégalités entre les établissements et les territoires. Les différentes réformes du collège et des lycées remettent en cause les disci-

plines scolaires, éléments pourtant centraux dans l'accès pour tous et toutes à un système éducatif ambitieux en termes d'apprentissages, d'accès aux connaissances et à la culture commune, de construction des projets d'orientation des élèves.

2.4 La contractualisation quant à elle sous-tend une logique de résultats qui permet au gouvernement de faire peser les éventuelles difficultés rencontrées par les équipes pluri-professionnelles non sur l'insuffisance des moyens mais sur l'utilisation qui en est faite. C'est en particulier le cas avec la mise en place des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) auxquels le SNES-FSU s'oppose car, contractualisant les moyens alloués aux établissements, ils constituent un dangereux changement de paradigme. Il dénonce tout projet qui renforce la concurrence entre établissements, contraint la liberté pédagogique et remet ainsi en cause le principe de culture commune et d'égal accès aux savoirs.

2.5 Le SNES-FSU continue de lutter contre les logiques néfastes induites par le nouveau management public, et notamment l'instrumentalisation des personnels à travers des leurres « participatifs » : ainsi, le SNES-FSU demande la fin des modalités d'évaluation des établissements scolaires actuellement en cours, imposées par J.-M. Blanquer, dont l'auto-évaluation est un outil, et appelle les personnels à les refuser ou à les détourner. Le SNES-FSU demande la fin des contrats d'objectif. Le SNES-FSU revendique la suppression du Conseil d'évaluation de l'École, outil de pilotage et de contrôle soumis à la volonté ministérielle. Il continue de défendre le maintien voire l'élargissement des missions d'une instance réellement indépendante de l'exécutif sur le modèle du CNESECO.

2.6 En lycée général, technologique et professionnel, les réformes Blanquer engagées depuis deux ans commencent à montrer les effets structurels que nous avons dénoncés

leur mise en place. Le lycée modulaire, le « continuum bac-3/bac + 3 », le renvoi obsessionnel des élèves à la construction d'un projet d'orientation et même la mise en scène exigée des candidats lors du grand oral ont pour point commun de vouloir également bouleverser le rapport des élèves à l'École dans un sens plus libéral. Le renvoi de l'élève à un parcours individuel, matérialisé par la casse du groupe classe, a pour dernier avatar en date la création de professeurs référents, qui remettent en cause le travail d'équipe auprès des élèves et la fonction de professeur principal. Ce nouvel outil de management est dangereux et inacceptable.

La voie technologique est particulièrement en difficulté, fragilisée à la fois par l'abandon des enseignements et pédagogies spécifiques, par la promotion de l'apprentissage et par le manque de places en BTS.

Le SNES-FSU demande un bilan de ces réformes.

Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes des lycées, du baccalauréat et de Parcoursup, qui institutionnalisent l'inégalité et imposent un modèle éducatif intégrant les logiques de concurrence et de ségrégation sociales et territoriales. Il demande le retour à des séries équilibrées et cohérentes, ainsi que la revalorisation de la voie technologique. Il s'oppose aux logiques libérales de sélection et de discriminations à l'entrée dans le supérieur à l'œuvre dans Parcoursup. Dans l'imédiat, il a demandé la suppression du grand oral et des dispositions transitoires (maintien d'un troisième enseignement de spécialité en Terminale, suppression des épreuves communes et report des épreuves de spécialités de Terminale en juin, abandon de la sélection à l'entrée de l'université...).

2.7 La lutte engagée contre la réforme Blanquer doit se poursuivre, elle devra être travaillée et amplifiée d'ici le congrès de Montpellier de 2022. Il s'agit d'analyser syndicalement, dans un contexte sanitaire plus favorable, les conséquences de la réforme qui pèseraient encore plus sur les élèves et les personnels. Cela justifie que le SNES-FSU remette ses analyses au cœur du débat à la rentrée et réaffirme fortement ses mandats. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, poursuit sa réflexion sur ce qui fait culture commune et sur la structuration du second degré.

Le SNES-FSU poursuit sa réflexion autour du mandat d'étude du congrès de Rennes concernant le collège et travaillera sur les mandats pour un projet ambitieux pour les lycées d'ici le prochain congrès.

2.8 Les politiques menées par ce gouverne-

ment ont continué de porter atteinte au collège. Aucun bilan institutionnel n'est tiré de la réforme de 2016, de la logique de cycle, de la multiplication des mesures et des expérimentations qui différencient le fonctionnement des collèges, mettent en concurrence les disciplines et creusent les inégalités : primarisation, renforcement de l'entre-soi (EPEI, internats d'excellence *versus* cités éducatives, etc.), externalisation d'une partie du soutien scolaire et de l'information à l'orientation. Suppression des options, assèchement des moyens, interdisciplinarité hors sol... les réformes du collège et du lycée se rejoignent sur de nombreux points. Les collègues en constatent pleinement les effets. De plus, le ministère développe l'idée que la scolarité obligatoire prend fin à la sortie du collège avec pour objectif implicite de réduire les poursuites d'études vers les 3 voies du lycée. Pour ce faire, il tente d'amplifier et de valoriser l'apprentissage pré-bac, notamment dans les cités éducatives. La transformation de la troisième prépa-pro en prépa-métiers va dans ce sens.

Les mandats du SNES-FSU sur la réforme du collège sont toujours d'actualité, en particulier la suppression des cycles et des bilans de fin de cycle.

2.9 Alors que les inégalités sont exacerbées, le gouvernement, par son projet politique de destruction de l'éducation prioritaire, entérine l'abandon de la prise en charge collective des difficultés sociales. Le projet de disparition du label REP et la décentralisation de l'éducation prioritaire au profit de contrats locaux d'accompagnement, la mise en concurrence du label REP+ avec les cités éducatives et la création des Territoires éducatifs ruraux (TER) dont l'enseignement privé tire parti ne répondent pas aux besoins. Au contraire, ils constituent une déconstruction de la politique nationale d'EP, déjà indigente. Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie néolibérale des « territoires apprenants » qui décrètent que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Une « gouvernance » s'imposerait aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges, minorant la place des personnels, promouvant les associations de parents et des acteurs « partageant les valeurs républicaines », avec à sa tête le trinôme principal de collège – délégué du préfet – chef de service de la collectivité. Les moyens supplémentaires annoncés seraient octroyés en fonction de la mise en place de cette « stratégie ». Le SNES-FSU demande l'abandon des cités éducatives. Il s'oppose à la mise en place des TER

qui n'ont pour objectif que la contractualisation et la mise en concurrence des établissements.

2.10 Ces nouveaux labels encouragent la déréglementation du fonctionnement des collèges et des statuts des personnels. Cette mise en concurrence des territoires, des établissements et des élèves n'est pas tolérable. De plus, si le label national REP (deux tiers des établissements classés) est supprimé, rien ne garantira plus de dotation supplémentaire, ni indemnité ou bonifications mutations pour les personnels.

2.11 Le SNES-FSU demande l'arrêt de la réforme en cours qui projette la suppression des REP et utilise notamment les labels expérimentaux : « cités éducatives », CLA, TER, internats d'excellence.

Les mandats de Rennes et Grenoble (fiches 11) sur l'éducation prioritaire restent valides.

2.12 La promotion de l'inclusion scolaire en classe ordinaire, sans les moyens afférents, met les personnels en difficulté, engendrant des risques psycho-sociaux sans réduire les inégalités et les destins sociaux dont les élèves BEP sont victimes.

2.13 Les réformes récentes de l'orientation ont été un facteur d'aggravation des inégalités. Le SNES-FSU combat :

- la régionalisation et la privatisation de l'offre de formation, de plus en plus tributaire du bassin d'emplois, sous contrôle des Régions et du patronat local, qui réduit l'offre de formation offerte aux élèves ;
- le dessaisissement des Psy-ÉN EDO, dont les missions sont déportées soit sur les enseignants dont ce n'est pas le métier, soit sur des dispositifs essentiellement communicationnels aux mains des Régions ;
- une conception de l'orientation reposant avant tout sur l'information sans accompagnement par les Psy-ÉN, conduisant à des « parcours » dans lequel l'élève est rendu seul responsable de ses « choix », et ce de plus en plus précocement. La réforme du lycée et Parcoursup ont encore accentué les inégalités sociales induites par cette conception de l'orientation.

2.14 À l'étranger, cette politique est également à l'œuvre, avec l'objectif présidentiel de doubler les effectifs d'élèves dans le réseau d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Alors que l'opérateur public AEF est de plus en plus fragilisé, cette politique du chiffre pousse le MEN à homologuer de nombreux établissements totalement privés au

détriment de l'AEFE, en bradant les critères d'homologation qui garantissent un fonctionnement et des enseignements conformes aux textes français. Ces établissements sont donc étiquetés « Enseignement français à l'étranger » alors même que parfois ils ne disposent d'aucun personnel titulaire, et sans que leur bon fonctionnement ne puisse être garanti par l'État, créant de fait un réseau à deux vitesses avec des conditions d'apprentissage inégalitaires.

2.15 La réforme du CAPES qui sera en vigueur à compter de la session 2022 et les masters MEEF qui y prépareront ne permettront pas d'avoir des enseignants experts de leurs disciplines et des CPE experts de leur métier. L'intégration d'une épreuve s'apparentant à un entretien d'embauche à fort coefficient, la contractualisation des étudiants et l'alourdissement de l'année de M2 mettra à mal l'égalité des chances des candidats. Le SNES-FSU demande l'abrogation de cette réforme de la formation.

3. Des moyens pour lutter contre les inégalités

3.1 La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse émancipatrice et aux qualifications doit se traduire dans les faits par des moyens supplémentaires et une répartition adaptée qui prenne en compte les spécificités des élèves, des établissements, des territoires.

3.2 La dotation doit prendre en compte les disparités entre établissements. Tous les enseignements, options, effectifs allégés et dédoublement doivent être intégralement financés selon des grilles horaires et disciplinaires nationales. Une dotation complémentaire doit être allouée selon le niveau de difficultés sociales et scolaires, dans le respect de la politique et de la carte nationale de l'éducation prioritaire, mais aussi en fonction de l'enclavement des établissements. Il en est de même pour l'attribution des moyens non enseignants. Elle ne peut dépendre de contrats et de projets. Les critères d'attribution (en comité technique) et de répartition (en conseil d'administration) doivent être transparents pour les personnels.

3.3 La disparité des situations dans les établissements ne doit pas être le prétexte à la remise en cause localement des programmes, des horaires et dédoublements, des examens. Ce ne doit pas être l'occasion non plus d'instaurer des recrutements locaux et d'implanter des postes à profil.

3.4 Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements, des seuils d'élèves par classe qui doivent tenir compte des inclusions, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée. Cette allocation progressive de moyens ne doit en aucun cas remplacer les dispositifs liés aux labellisations « éducation prioritaire ». Son objectif est au contraire de réduire les effets de seuil entre des établissements qui auraient des critères proches, notamment à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation prioritaire. L'usage des différents indices (positionnement social, éloignement, ruralité, etc.) doit être transparent et faire l'objet d'un dialogue social.

4. Un projet pour lutter contre les inégalités

4.1 Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre national fort, pédagogique et éducatif, à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves, dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

4.2 Or, le renvoi aux établissements des choix pédagogiques (travail en groupe, offre linguistique, options, remédiation, etc.), la concurrence déloyale de l'enseignement privé, l'appauvrissement de l'offre de formation faute de financement, l'ouverture au secteur marchand (orientation scolaire, certification en langues vivantes), la multiplication des certifications, des tests de positionnement et des épreuves d'examens locales renforcent un caractère inégalitaire que nous récusons. Toute certification dont l'objectif est de faire des profits ou de se substituer aux diplômes doit être supprimée.

4.3 Le cadre national d'organisation scolaire nécessaire à la lutte contre les inégalités doit comprendre :

- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- des seuils d'effectifs maximaux (20 en éducation prioritaire et 24 ailleurs en collège, 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal) et de dédoublement ;
- l'écriture des programmes des différentes disciplines en référence aux niveaux d'enseignement, programmes élaborés selon l'appel de 2014 (SNES-FSU et autres organisations) ;
- les moyens de fonctionnement (conditions matérielles et humaines) ;

- une carte des enseignements et des options, au financement garanti, qui assure partout une offre diversifiée ;
 - des diplômes validés par des épreuves nationales terminales et anonymes, en particulier le DNB et le baccalauréat, garantissant une égalité de l'ensemble des élèves devant le diplôme ;
 - un service public d'orientation appuyé sur un réseau de CIO financé par l'État et implanté dans tous les districts scolaires ;
 - un maillage de proximité pour l'ensemble des formations, y compris celles du supérieur. La carte des STS et CPGE doit être pilotée au niveau ministériel ;
 - des dotations en personnels, permettant la constitution d'équipes pluri-professionnelles complètes et permettant d'assurer aussi les remplacements ;
 - un renforcement des équipes de vie scolaire ;
 - une démocratie collégienne et lycéenne ambitieuse ;
 - des temps de concertation entre les équipes ;
 - une formation initiale et continue de qualité, adossée à la recherche, permettant à la fois la maîtrise universitaire de la / des disciplines à enseigner, et des dimensions pédagogiques et didactiques de leur enseignement, pour former des personnels conceptrices et concepteurs de leurs métiers, conformément à nos mandats précédents, qui restent d'actualité ;
 - la préoccupation constante de l'égalité entre les filles et les garçons, l'éducation à la vie affective et sexuelle, la lutte contre les violences de nature sexiste ou LGBTI-phobes.
- Notre mandat d'unification du système éducatif dans un service public laïque intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat est toujours d'actualité.

4.4 Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options et travailler sur les critères d'une sectorisation stricte est nécessaire pour permettre partout la diversité des parcours scolaires et améliorer la mixité sociale et scolaire dans les établissements. Cette politique doit s'accompagner d'une offre d'accès aux internats ambitieuse et sans inégalités entre les territoires, s'accompagnant d'une augmentation du nombre de places, et d'une rénovation du bâti.

4.5 L'Éducation nationale doit rester décisionnaire en matière de carte des formations. L'offre de formation doit être définie au niveau académique, tout en respectant des principes nationaux. Elle ne doit pas prendre en compte les établissements privés, dont l'offre de formation doit être contrôlée.

4.6 Les récentes réformes ont fait de l'école inclusive un travail empêché. Elles génèrent des risques psycho-sociaux importants et ruinent tous les espoirs de démocratisation de l'école. Le ministère prétend mener une politique inclusive, mais il construit en réalité un modèle intégratif fondé sur un processus strictement individuel, qui repose uniquement sur les choix des établissements et des équipes. Le SNES-FSU défend l'école inclusive et exige les moyens nécessaires à l'inclusion en classe ordinaire et au fonctionnement des dispositifs ou structures. C'est le système lui-même qui doit réduire les obstacles pour rendre l'ensemble des enseignements accessibles à tous les élèves. À terme, l'école devrait donc être inclusive par nature, tout élève devant être scolarisé en classe ordinaire, dispositif ou structure. Nous en sommes loin. Pour que l'école inclusive soit une réalité au service de la réussite des élèves et respectueuse des personnels, pour que chaque enfant soit un élève avant d'être catégorisé « à besoin éducatif particulier », il faut dans un premier temps :

- la garantie d'un soutien aux enseignants et à toutes les familles par le recrutement de personnels éducatifs, de santé et sociaux qualifiés et titulaires, notamment : AESH, enseignants référents, Psy-ÉN ; mieux assurer le lien entre les équipes pédagogiques et les AESH ;
- l'accompagnement des enfants et de leurs familles de façon à permettre une scolarisation réussie ;
- une formation ambitieuse et de qualité, adossée à la recherche, pour l'ensemble des personnels ;
- un allègement des procédures et des plans d'accueil pour les élèves, leur famille et les personnels ;
- un allègement des services tenant compte du travail supplémentaire lié aux inclusions ;
- un allègement supplémentaire des effectifs quand il y a inclusion ;
- la garantie du respect des consignes nationales qui demandent le comptage des élèves inclus dans les effectifs de leur division de rattachement ;
- l'ouverture dispositifs ULIS et UPE2A, notamment en lycée, pour garantir un véritable maillage territorial ;
- le renforcement de l'ensemble des dispositifs et des structures pour tenir compte de la diversité des besoins des élèves : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, UPE2A, SEGPA, EREA, UPS, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED, IME, ITEP) ;
- la création d'un corps d'AESH de catégorie B, d'un volume suffisant pour pourvoir des postes de remplaçants ;

- la suppression des PIAL qui en l'état ne font que renforcer les logiques de gestion managériales au détriment des AESH et des élèves accompagnés ;
- le renforcement des moyens pour les SEGPA qui ne doivent pas servir de variable d'ajustement ;
- l'allongement des droits des EANA à bénéficier d'un appui UPE2A et l'octroi des heures de décharge, l'ISOE de professeur principal ainsi que la NBI 30 pour la coordination des UPE2A ;
- la garantie de l'accessibilité effective des établissements à l'ensemble des élèves et des personnels, notamment ceux en situation de handicap ;
- l'engagement d'une réflexion sur l'évaluation des élèves, dans le respect de la liberté pédagogique des professeurs ;
- des dotations allouées en fonction des constats et des besoins.

Le SNES-FSU demande que la loi soit appliquée : il doit y avoir une double comptabilité des élèves en ULIS dans leur niveau de classe ordinaire.

4.7 Le SNES-FSU continue de porter l'idée d'une relance ambitieuse de la politique d'éducation prioritaire :

- un label unique (écoles, collèges, lycées), s'appuyant sur des critères économiques, sociaux et scolaires nationaux, transparents et concertés, dans le cadre d'une extension de la carte et du financement, incluant nos revendications pour les outre-mer ;
- un renforcement des taux d'encadrement ;
- une carte évolutive pour favoriser l'entrée rapide d'établissements dont la situation sociale et économique se dégrade et la sortie progressive, selon un protocole national, des établissements dont les indicateurs s'améliorent ;
- une pondération REP+ élargie à tous les personnels exerçant en éducation prioritaire ;
- une reconnaissance financière et en termes de carrière pour les conditions d'exercice en éducation prioritaire élargie à l'ensemble des personnels.

4.8 Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements ainsi que les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple, mais aussi inégalité pour accéder à une information objective, fiable, neutre et actualisée concernant les formations.

4.9 Les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur les fonctionnements



pédagogiques d'établissement. L'ouverture des établissements sur leur environnement social, culturel et économique, ne doit pas servir de prétexte à l'intrusion, le plus souvent hors de tout cadre réglementaire, de partenaires extérieurs de l'Éducation nationale (notamment dans le champ de l'orientation et des compétences psychosociales).

4.10 Pour contrebalancer les inégalités économiques qui pèsent lourdement sur le système éducatif, l'État doit assurer une égalité de traitement des populations dans tout le pays : une enveloppe budgétaire qui parte des besoins et une politique de service public ambitieuse et de proximité (logement, emploi, santé, culture, éducation...).

Pour ce faire, il faut notamment relancer l'investissement de l'État et les mécanismes de péréquation entre collectivités territoriales.

5. Les personnels

5.1 Les professeurs, CPE, Psy-ÉN ne cessent chaque jour de se renouveler, de manière invisible, à bas bruit, de s'adapter à leur public, luttant ainsi contre les inégalités. Mais ces stratégies pédagogiques sont la plupart du temps ignorées au profit de celles « grand spectacle », qui permettent d'enjoliver la vitrine qui cache les difficultés du terrain. La dénaturation des missions remet en question les compétences, le sens donné au travail, l'apport à la réussite des élèves de la vie scolaire. L'accompagnement des élèves doit rester au cœur des métiers pour lutter efficacement contre les inégalités.

5.2 Dans le respect des programmes et d'objectifs nationaux communs et ambitieux, les professionnels doivent définir et adapter leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.

5.3 Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent, en particulier dans le cadre de la formation continue, de :

- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein afin de pouvoir entrer dans une démarche réflexive, à rebours de la volonté ministérielle de privilégier les travaux de certains courants comme les neurosciences, ou bien de prescrire des « bonnes pratiques » ;
- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service, à l'abri

des pressions hiérarchiques et des injonctions de toute sorte. Ces échanges entre pairs permettent de prendre du recul vis-à-vis du contexte de l'établissement. Ils permettent de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser ;

- la possibilité de travailler sur un temps long, sans changements incessants du cadre réglementaire dus à la multiplication des réformes.

5.4 Les plans académiques de formation doivent être élaborés après un recensement transparent et collectif des besoins des professionnels. La formation continue doit être faite sur le temps de travail, en présentiel. Des moyens suffisants en TZR doivent être alloués en ce sens.

Dans les établissements français à l'étranger, le SNES-FSU continue à combattre la privatisation des missions de service public d'Éducation. La suppression des postes de formateurs EEMCP2 pour la formation pour les établissements en gestion directe et conventionnée AEFE dégrade la formation continue. La création des Instituts régionaux de formation (IRF) est une nouvelle étape vers cette privatisation à laquelle s'oppose le SNES-FSU dans la lutte pour la défense de tous les personnels.

5.5 Le travail en équipe, librement choisi et organisé, est important pour la prise en charge des élèves et particulièrement pour les élèves à la scolarité fragile. Cette prise en charge nécessite du temps, des programmes adaptés et des effectifs moins chargés. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'intégration du temps de travail en équipe, inclus dans le service de toutes les catégories de personnels. Il rappelle que ce temps libéré appartient aux personnels qui en bénéficient. Les mandats du congrès de Grenoble qui demandent l'abandon de la multiplication des hiérarchies intermédiaires, destructrices des solidarités de métiers, et l'abolition des « missions » particulières qui permettent de les instaurer sont toujours d'actualité.

5.6 En REP+, là où le collectif d'enseignants est organisé, la pondération a permis de dégager du temps pour les équipes. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'élargissement de cette pondération à l'ensemble de l'éducation prioritaire.

5.7 Les nombreuses mobilisations récentes d'assistants d'éducation, que le SNES-FSU soutient, ont bien mis en évidence la précarité inacceptable créée par la réforme de 2003 notamment dans une période de chômage de masse et de conditions sanitaires difficiles

qui rendent, pour certaines catégories de personnes, les conditions d'insertion dans la vie professionnelle très tendues. Le SNES-FSU continue à dénoncer, comme il l'a fait dès l'origine, la création de tels contrats qui entérinent la précarité au sein d'un service public. Le SNES-FSU s'est déjà doté de nombreux mandats lors de précédents congrès qui restent un point d'appui. Il convient cependant de les réexaminer afin de voir s'ils sont toujours d'actualité. Pour cela, il poursuivra son travail autour du mandat d'étude du congrès de Rennes concernant les AED, afin d'enrichir les réflexions et travailler sur les mandats d'ici le prochain congrès

6. Le numérique éducatif au regard de la crise sanitaire

6.1 La crise sanitaire et sa gestion chaotique par le gouvernement ont mis en évidence que l'École, comme lieu de vie et de construction des savoirs, est un service public essentiel à la vie en société. L'enseignement en présentiel doit être la norme. Les différentes expériences de confinement et d'enseignement à distance ont clairement montré que la lutte contre les inégalités sociales et scolaires passait par la présence physique et les interactions interpersonnelles entre les élèves et les enseignants.

6.2 Avec la crise sanitaire, le ministère a mis le numérique au centre de l'enseignement, le présentant souvent comme une panacée, poussant à la mutation de la forme scolaire avec une utilisation omniprésente des outils numériques.

6.3 L'enseignement hybride tant vanté par l'institution a surtout montré son inefficacité pour l'ensemble des élèves. La visioconférence ou les multiples outils de l'ÉdTech, plateformes et autres applications mis à disposition ont aggravé les inégalités d'apprentissages et favorisé le management des équipes. Le travail à distance a montré la nécessité de se préoccuper de la disparité des équipements possédés par les familles et les personnels (disponibilité, nombre, qualité, connexion, ENT) ainsi que de la formation à leurs usages.

Le recours à l'enseignement et au suivi à distance ne peut être envisagé que comme un choix ultime dans des situations exceptionnelles, et limité dans le temps. Le cas échéant, les cours et entretiens en visioconférence ne peuvent être considérés comme la seule modalité possible pour l'enseignement ou le suivi à distance ; le choix d'y recourir ou non ne doit relever que de la liberté pédagogique

de l'enseignant et de l'autonomie professionnelle du CPE et du Psy-ÉN.

De plus, nombre de ces outils promus dans l'urgence ne respectent pas le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et exposent les personnels à des risques juridiques.

6.4 Le SNES-FSU rappelle que le numérique éducatif n'est pas une fin en soi. C'est un outil, mais aussi un enjeu éducatif, un objet de connaissances critiques qui doit être abordé dans diverses disciplines pour favoriser son usage raisonné et distancié.

6.5 Le ministère a aussi profité de la crise pour promouvoir les produits numériques pour le soutien scolaire, l'information et la préparation à l'orientation, d'organismes privés, start-up et associations subventionnées, organisant ouvertement la marchandisation de ces champs de l'Éducation.

Le numérique tel que défini par le ministère correspond à une vision néolibérale dangereusement réductrice et allant à l'encontre des travaux actuels de la recherche. Il est donc indispensable qu'il y ait une autre politique ambitieuse, commune et nationale sur le numérique qui doit promouvoir :

- l'accès à un équipement et une connexion, dans les établissements comme pour les personnels et les familles, ce qui impose des financements et une coordination entre les collectivités territoriales et l'État ;
- une réflexion sur les contenus à enseigner, tant disciplinaires que transversaux ;
- une réflexion sur les usages au service des apprentissages.

6.6 Cette politique doit intégrer l'arrêt de la marchandisation et du financement de l'ÉdTech et des Gafam par l'Éducation nationale. Nos mandats de Rennes (fiche 8) et Grenoble (fiche 9) sur le numérique restent d'actualité.

Thème 1 : 386 votants /
26 Abs / 0 NPPV

Pour : 340, soit 94,4 %

Contre : 20, soit 5,6 %

Syndicalisation

RAPPORTEUSES - RAPPORTEURS Sandrine Charrier, David Coronat, Frédérique Rolet, Sophie Vénétitay

Le syndicalisme du SNES-FSU est un syndicalisme de luttes et de transformation sociale et s'inscrit dans le combat pour une société qui organise les solidarités, l'égalité des droits, le refus des discriminations, pour la paix et la démocratie. C'est dans ce cadre que s'inscrit la question de l'adhésion syndicale, celle d'un engagement collectif multicatégoriel (enseignants, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH) permettant de défendre les collègues et de s'engager pour le progrès social dans le système éducatif comme dans la société.

L'égalité femmes-hommes est un enjeu important de syndicalisation. Le SNES-FSU soutient les luttes féministes et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SNES-FSU développera le travail militant pour que les questions syndicales dans les instances nationales et académiques (CT, CHSCT, futurs CSA) soient traitées sous l'angle de l'égalité professionnelle. À tous les niveaux, le SNES-FSU doit exiger des employeurs publics qu'ils mettent en œuvre les mesures annoncées dans le protocole égalité Fonction publique et dans les plans d'action académiques qui en découlent.

Depuis plusieurs années, la syndicalisation des actifs et retraités s'avère plus difficile. Le constat n'est pas nouveau et touche l'ensemble des OS. Les facteurs sont divers et nombreux : évolution de l'individualisme dans la société, développement d'un management qui met à mal les collectifs de travail, peu de victoire syndicales en dépit des luttes importantes, mise en difficulté des corps intermédiaires par un pouvoir autoritaire, imposition de réformes largement contestées, montée de l'extrême-droite, répression syndicale.

Depuis 2020, la pandémie a aggravé la situation en restreignant la présence militante sur le terrain, a souvent empêché l'action des équipes. Or, ce sont d'importants leviers de syndicalisation.

Cette érosion de la syndicalisation est un phénomène constaté depuis plusieurs décennies et procède de facteurs multiples. Aux problèmes posés par un management de plus en plus agressif s'ajoutent l'effritement du

réseau des S1 sur lequel le SNES-FSU doit poursuivre sa réflexion afin de le redynamiser et la loi dite « *de transformation de la Fonction publique* » (TFP) qui a porté un coup rude au paritarisme et au syndicalisme de métier. Ces attaques contre le paritarisme et le statut visent à amoindrir la représentation syndicale, ont rendu plus difficile l'action collective, même si le SNES-FSU a continué à accompagner les collègues qui se sont massivement tournés vers lui face aux nouvelles démarches et continuera à le faire.

Par cette loi, le gouvernement prolonge et accélère la transformation néolibérale de la société qui se traduit par un management autoritaire, une mise en concurrence de tous contre tous (établissements, matières, collègues, élèves) et, pour ce faire, une éviction du dialogue social et de la représentation syndicale. C'est pour cela que le SNES-FSU et l'ensemble des syndicats de la FSU doivent continuer à militer pour l'abrogation de la loi TFP.

Pour renforcer son audience et la syndicalisation, le SNES-FSU doit travailler à revivifier son réseau de S1, mieux faire connaître et valoriser les fruits de l'action syndicale, faire connaître son action dans toutes les instances, à tous les niveaux (CAP, CT, CHSCT) et porter son projet pour l'École. La force du SNES-FSU réside dans le fait d'articuler en permanence défense individuelle et collective des collègues, défense de nos métiers et visée émancipatrice. Ses analyses et propositions doivent être davantage diffusées.

Au-delà des questions professionnelles, d'autres combats peuvent amener les collègues au syndicalisme et les mobiliser, par exemple sur les questions d'environnement, de logement, de protection sociale, de féminisme, d'accueil des exilés, d'accès à la scolarisation.

Les différents syndicats de la FSU pourraient engager une réflexion pour une harmonisation des montants des cotisations concernant les catégories de personnel de notre champ de syndicalisation.

En réduisant les droits des fonctionnaires, la loi TFP fragilise un pan important de notre activité syndicale et remet en cause la conception

de la Fonction publique au service de l'intérêt général que nous défendons. La loi TFP a modifié la relation du SNES-FSU aux syndiqués et à la profession pour les opérations de gestion (restriction de la majorité des compétences des CAP : promotions, mutations), contraint à un travail militant chronophage, mis à mal un paritarisme gage de transparence et de l'équité de traitement. L'empêchement de l'arbitraire que permettait ce dernier est considéré par les libéraux au pouvoir comme une entrave au néomanagement et aux mobilisations.

En minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre d'élus et le temps institutionnel accordé pour l'exercice de leurs mandats, la loi TFP a des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels.

Notre action de défense des personnels sur ces questions d'emploi et de carrière doit néanmoins se poursuivre. Il nous faut pour cela réorganiser notre travail. Il conviendra de continuer à accompagner et à défendre les collègues dans leurs démarches en prodiguant conseils et informations pour ne pas les laisser seuls face à l'administration.

Le SNES-FSU doit mettre en avant le suivi et l'accompagnement personnalisés qu'il peut apporter et communiquer sur les outils (fiche syndicale, liste de diffusion spécifique en fonction des opérations de carrière et publications) permettant de mieux comprendre le cadre général dans lequel se situent l'évaluation et les attendus des rendez-vous de carrière. Quelle que soit la forme prise (stages, réunions, publications), ces éléments permettront aux collègues de s'approprier les règles du rendez-vous de carrière, tout en les replaçant dans une perspective plus générale d'analyse de la carrière et des réformes qui ont mené à la situation actuelle.

Le SNES-FSU doit maintenir son niveau d'expertise chez les militants par l'organisation de stages aux niveaux national et académique, investir encore plus fortement le champ de la défense des personnels tout au long de leur carrière, valoriser son expertise (conseils, maîtrise des mécanismes de promotions, des

mutations, etc.) et ses victoires (actions en CAP recours rendez-vous de carrière...). La formation de nouveaux militants à ces questions est fondamentale.

Le SNES-FSU doit aussi développer l'activité et la compétence juridique des militants. Elles doivent venir en complément de l'action collective et de terrain qui reste le cœur de notre syndicalisme.

Le SNES-FSU doit continuer à lutter contre la loi TFP et ses conséquences sur la perte des droits individuels et collectifs, se battre pour un renforcement au contraire des prérogatives des CAP et du nombre de représentants des personnels.

Les CHS au niveau de l'établissement, les CHSCT aux niveaux départemental, académique et national ont aussi largement montré leur caractère essentiel pour assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative et démontrer les nombreux manquements de l'institution concernant les conditions de travail des personnels et les risques psycho-sociaux. Ces thématiques (santé au travail, conditions de travail et prévention des risques psycho-sociaux) qui sont au centre des attentes des personnels, sont aussi des leviers de mobilisation et de syndicalisation. Au-delà de la participation aux instances dédiées, ces questions doivent irriguer notre action, notre accompagnement, nos formations, nos revendications et mobilisations.

En parallèle, la fusion des CT et des CHSCT en une nouvelle instance unique CSA ne doit pas priver les personnels des actions des élus CHSCT et de leurs expertises sur les questions de santé et de sécurité au travail. En pleine crise sanitaire, le SNES-FSU doit lutter pour maintenir les moyens et les prérogatives des CHSCT dans la future instance.

Les S1 jouent un rôle clé dans la syndicalisation. Ils sont un maillon essentiel de défense et de soutien des personnels, incontournable dans la construction d'un rapport de force local. Le SNES-FSU doit renforcer son réseau qui est une de ses forces majeures à la fois en termes de syndicalisation et de construction de l'action collective. C'est un moyen de faire

vivre notre conception de la syndicalisation : un syndicalisme de masse et de proximité.

Au-delà du contexte particulier de cette année, des phénomènes structurels peuvent expliquer les difficultés des S1. L'autoritarisme et le management divant de certains chefs peuvent rendre plus compliqué l'action des S1.

Le SNES-FSU doit donc renforcer son réseau de S1 en amplifiant son travail de création et de suivi des S1. Il doit inciter les syndiqués à créer des S1, il doit aussi s'attacher à fournir les outils nécessaires pour que les S1 puissent animer la vie syndicale de leur établissement efficacement. Il est nécessaire également de relayer les actions des S1 (médiatisation...).

La maquette du stage *Faire face au néomanagement dans son établissement* pourra être repensée et mutualisée pour articuler au mieux analyse de fond et cas pratiques. Il faut notamment former les S1 à l'accompagnement face à la direction ; renforcer les formations sur les droits des collègues et la manière de se défendre.

Le partage de la responsabilité de secrétaire de S1 pourra être proposé pour alléger la pression et la charge de travail de la fonction.

Il est important de donner concrètement aux S1 les moyens d'aller vers les personnels qui se trouvent dans le champ de syndicalisation des autres syndicats de la FSU.

Le SNES-FSU organisera et mettra à jour une véritable boîte à outils des S1 pour les accompagner. Cela implique de mettre à jour le mémo de S1 mais aussi de développer de nouveaux outils davantage ancrés dans l'actualité : trame pour des HIS, mémo d'actualité, affiches, visuels, autocollants, FAQ S1. Pour ce qui est du matériel visuel, il doit être fourni en nombre et pour distribution, ce qui permet d'informer et de mobiliser dans les établissements.

Des stages d'établissement ou de bassin seront organisés.

L'offre de stages de formation syndicale permet de donner les clés pour l'action collective dans l'établissement (agir dans son établissement, faire face au néo management, CADGH...). Elle pourra être élargie à des sujets variés qui intéressent directement la vie professionnelle des collègues mais aussi sur des sujets plus vastes ou plus transversaux (disciplines, métiers, droits, carrière, Fonction publique, laïcité...).

Des réunions de S1 pourront être organisées notamment par les S2 sur des thématiques

liées à l'actualité, y compris en visio sans que cela ne devienne la norme, pour faciliter la participation des S1 éloignés géographiquement.

Les équipes des S2 organisent un contact régulier avec les S1 via notamment des tournées d'établissement et proposent la co-animation d'HIS. Les tournées permettent aussi de favoriser la présence du SNES-FSU dans les établissements qui n'ont pas de S1 : elles sont donc un outil indispensable pour assurer la visibilité du SNES-FSU mais aussi élargir le réseau des S1. Les S2 jouent un rôle incontournable dans le renforcement du réseau de sections d'établissements : ils coordonnent l'activité des S1, ils participent au suivi des S1 en cours de (re)construction et sont les premiers interlocuteurs des militants de S1 en leur apportant des réponses, des outils, pour l'animation de la vie syndicale locale. Les S2 sont aussi un relais politique dans les S1 de la conception de notre syndicalisme de transformation sociale.

Les S2 et les S3 doivent être à l'initiative d'échanges de contacts entre S1 et/ou correspondants d'établissements d'un même secteur géographique (en particulier entre S1 de collègues qui sont souvent plus isolés).

Des informations seront envoyées à destination des S1 et S2 à l'arrivée des collègues syndiqués ou nouvellement syndiqués en vue d'une prise de contact rapide.

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui sont le moins syndiquées. Le SNES-FSU doit poursuivre et accentuer son travail auprès des non titulaires, des AED et des AESH. Les secteurs en charge des personnels précarisés doivent être renforcés.

Le SNES-FSU doit développer sa visibilité auprès des jeunes et des entrants dans le métier. Plusieurs leviers pourront être utilisés :

- distributions de matériel syndical lors des concours ;
- une présence régulière et clairement identifiée sur les lieux de formation (INSPE) ;
- une mise en relation systématique des stagiaires avec les S1 ;
- des stages de formation syndicale à destination des stagiaires, des néo-titulaires et des S1 y compris par la visioconférence lorsque cela s'y prête ;
- un travail spécifique sur les entrants dans le métier que seront les étudiants contractuels alternants : le SNES-FSU doit mettre à disposition des outils adaptés spécifiques à cette catégorie nouvelle ainsi qu'une cotisation attractive ;

- des listes de diffusions en direction des candidats et futurs candidats aux concours sur la base des fiches contacts reçues lors des permanences dans les INSPE ;
 - le renforcement de la présence du SNES-FSU à l'INSPE doit aussi passer par le biais des formateurs syndiqués ou sympathisants au SNES-FSU (stages, communication spécifique, etc.) ;
 - des informations et stages ou réunions à destination des tuteurs afin que l'accueil par l'entrée syndicale soit plus systématique au sein des établissements ;
 - une présence accrue sur les réseaux sociaux ;
 - le développement d'outils à destination des AED en pré-professionnalisation.
- Ces outils doivent systématiquement intégrer une sensibilisation aux valeurs du syndicalisme et à celles portées par le SNES-FSU. Le SNES-FSU poursuit, avec la FSU, le travail commencé, en direction des étudiants engagés dans les formations aux métiers de l'enseignement et de l'Éducation.

Les TZR vivent des conditions de travail toujours plus dégradées et aggravées par le contexte actuel de suppressions de postes, et doivent faire l'objet d'une communication plus ciblée, tout comme les titulaires en poste fixe en service partagé sur plusieurs établissements.

Afin d'améliorer la syndicalisation des AED et AESH, des militants formés à répondre très rapidement aux questions spécifiques de ces catégories doivent être présents dans les S2 et les S3 afin de développer la confiance de ces personnels dans la structure syndicale.

La politique de stages syndicaux à destination des AESH, AED mais aussi des contractuels doit être accentuée. Il faut renforcer le travail en FSU notamment avec le SNUipp et le SNE-SUP, avec qui nous partageons des revendications pour les AESH et les AED étudiants. Il faudra aussi intégrer les AED, AESH, dans les listes au conseil d'administration de l'établissement et les convier aux heures mensuelles d'informations syndicales.

Le SNES-FSU poursuivra la diffusion de publications (spécifiques et dans *L'US*) et travaillera à l'organisation d'HIS associant davantage ces catégories, mais aussi des HIS spécifiques : HIS école inclusive associant enseignants et AESH, HIS vie scolaire... La syndicalisation des AED, des AESH et des contractuels passe par l'accueil de ces collègues au sein des établissements par le S1 qui est souvent pour eux le premier contact avec le SNES-FSU. En effet, ils ignorent trop souvent l'aide que peut leur apporter le SNES-FSU.

Le SNES-FSU engage une réflexion sur une évolution éventuelle de ses mandats sur les AED pour prendre en compte l'évolution de

cette catégorie, dans la perspective du congrès de 2022.

Le SNES-FSU doit créer un cadre commun des syndicats de la FSU qui syndiquent les AESH pour unifier les publications, les OSTIC et organiser la syndicalisation de ces personnels.

Il est nécessaire de nettement dissocier les AED des AESH dans nos écrits comme dans nos propos, du fait des problématiques très différentes pour ces deux catégories de personnels, même si leur niveau de précarité est aujourd'hui très semblable.

Le SNES-FSU doit porter avec force ses mandats sur les agents non titulaires d'enseignement, d'éducation et de psychologie : plan de titularisation des non-titulaires, formation de qualité et, dans l'attente, lutte contre les déréglementations, cédésation, harmonisation nationale de la gestion des contractuels, application effective d'une portabilité du CDI. Le SNES-FSU doit faire apparaître davantage les non-titulaires dans ses publications.

Il accompagnera les collègues, notamment les plus précaires dans leurs relations avec l'administration, pour toutes les opérations liées au contrat (signature, avenants, modification, renouvellement ou fin de contrat...), y compris pour toutes les convocations de l'administration (évaluation professionnelle, CCP disciplinaire, licenciement, etc.).

Il veillera à la proposition et l'application d'une grille indiciaire aux CT dans les académies les plus réfractaires et au respect du classement indiciaire en fonction des diplômes, lors de la signature du contrat de travail.

À Mayotte où 38 % des syndiqués sont contractuels, le SNES-FSU a obtenu du rectorat une augmentation de la durée des CDD de deux à trois ans. Il continuera d'agir pour que tous les contractuels cotisent à l'IRCANTEC.

Le SNES-FSU doit continuer à développer ses mandats sur les catégories de personnels les plus précaires et en assurer la plus large diffusion. Pour y parvenir, il est nécessaire de renforcer notre travail avec des militants issus de ces catégories, à la fois pour affiner notre expertise sur leurs revendications, enrichir nos mandats et convaincre ces collègues de la nécessité de l'adhésion au syndicat pour les construire et les porter. C'est une difficulté réelle car ils sont plus difficiles à contacter et les S1 ne peuvent pas toujours savoir si ces collègues sont non-titulaires enseignants, d'éducation et de psychologie.

Dans le cadre de ses publications syndicales, le SNES-FSU mettra davantage en avant les

droits et aides disponibles (logement, loisirs, familles, installation, etc.) notamment dans le cadre de l'action sociale ministérielle et interministérielle. C'est aussi un moyen de mieux mettre en avant l'action menée par les représentants de la FSU dans les instances (CDAS, CAAS, CNAS, SRIAS).

Les secteurs nationaux pourraient régulièrement proposer des courriels-types ou publications courtes (flyers) à envoyer ou à déposer dans les casiers des AED et des AESH *via* les S1 ou les tournées de bassins, ainsi que des affichettes spécifiques pour les panneaux syndicaux.

Les stages sont un outil indispensable pour maintenir le contact avec les syndiqués, surtout les plus jeunes collègues. Ils doivent être organisés aux différentes échelles et porter sur des thèmes qui interrogent les collègues comme les droits des personnels, la lutte contre le néo-management, etc.

Dans une profession en perpétuel renouvellement, dans un cadre visant à valoriser l'individu au détriment du collectif, l'engagement syndical semble plus difficile. Il est indispensable de valoriser l'acte de se syndiquer au SNES-FSU en amont mais aussi lors de l'adhésion.

Avant l'adhésion, lors des campagnes de syndicalisation, l'accent sera mis sur la conception du syndicalisme portée par le SNES-FSU, son projet progressiste sur l'école sera mis en exergue dans une présentation accessible afin que les futurs adhérents puissent identifier la singularité du SNES-FSU et de ses mandats, sa force dans le paysage syndical. Il est essentiel de communiquer sur :

- sa maîtrise de l'information ;
- sa forte présence dans les établissements ;
- sa dimension pluri-catégorielle ;
- son accompagnement individuel et collectif tout au long de la vie professionnelle ;
- sa capacité de syndicat majoritaire à infléchir les décisions rectorales et ministérielles par le rapport de force et la mobilisation collective inscrites dans la durée ;
- l'efficacité du collectif face aux pratiques de gouvernance managériale ainsi que ce qu'il apporte concrètement à ses adhérents (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique et les pratiques professionnelles...);
- nos principes et modalités de prises de décisions.

Dans cette présentation de l'outil syndical aux futurs nouveaux adhérents, le SNES-FSU mettra aussi en avant les thématiques portées

par la FSU dans le débat public (justice climatique et environnementale, alternatives économiques et sociales, luttes contre toutes les discriminations...).

Il convient de marquer le temps fort de la première adhésion au SNES-FSU : aujourd'hui, parmi d'autres, elle n'est pas suffisamment valorisée.

Lors de l'adhésion, l'adhérent recevra un mail complet, à la charte graphique améliorée, comprenant des liens vers le site du SNES-FSU... Il recevra aussi un kit d'accueil par voie postale comprenant un mémo nouvel adhérent donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structure, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, réflexions disciplinaires. Le SNES-FSU fera aussi connaître ses mandats et mettra en avant ses actions et ses réussites en tant qu'organisation syndicale.

Des réunions conviviales d'accueil pourront aussi être proposées.

Les nouveaux syndiqués pourraient être invités à une réunion ou un stage une fois par trimestre pour continuer à présenter le SNES-FSU et échanger. Il s'agit ainsi d'ancrer l'adhésion dans la durée.

Le S4 mettra en place un groupe de travail S4/S3 sur la syndicalisation. Piloté par le SG et la trésorerie, il s'attachera à un suivi et une analyse fine de la situation à échéances régulières, échangera sur les outils à développer et pourra aussi organiser des réunions thématiques (syndicalisation de certaines catégories, etc.). Cette question irrigue chaque secteur et l'ensemble de notre vie syndicale. En plus du suivi et de l'analyse de la syndicalisation, ce groupe aurait vocation à développer des outils aidant à la syndicalisation, à favoriser la mutualisation des initiatives et des productions qui existent déjà pour les diffuser aux S2/S3 afin que ces derniers puissent les exploiter rapidement auprès de leurs S1.

Par ailleurs, les militants et notamment les permanents et les S1 doivent être formés à proposer l'adhésion (stage, argumentaire...), la question étant souvent délicate à aborder avec les collègues qui nous sollicitent.

Face à une perte importante du sens du métier et aux effets délétères d'injonctions contradictoires que subissent les collègues au quotidien, le SNES-FSU poursuivra son travail de réflexion sur le métier et les pratiques professionnelles et le diffusera.

L'action du SNES-FSU doit permettre aux personnels de réaffirmer qu'ils sont concepteurs de leur métier, et de se défendre face aux pratiques néomanagériales.

Le SNES-FSU continuera de mettre en place des stages de formation syndicale en lien avec la recherche afin de permettre aux collègues de pouvoir mieux analyser et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Il réaffirme qu'il est de la responsabilité de l'institution d'assurer la formation continue des personnels. Il n'est pas question de pallier ses carences mais de reprendre en main son travail et redonner du sens à nos pratiques à rebours du travail prescrit et des injonctions hiérarchiques. La réflexion pédagogique et disciplinaire sera enrichie grâce aux outils développés par le SNES-FSU en lien avec la recherche.

À l'opposé d'une prescription de bonnes pratiques, le SNES-FSU renforcera son offre de stages syndicaux permettant une approche critique de nos métiers et des échanges entre pairs. Les stages renforcent le lien avec les syndiqués et l'ensemble de la profession, en donnant, sur le temps de travail, un espace d'échange et de réflexion pédagogique et disciplinaire libéré des contraintes institutionnelles.

Le SNES-FSU continuera à encourager la réflexion sur la pratique réelle – en particulier au sein de collectifs de pairs – qui permet d'outiller les professionnels pour affronter, en conscience, les dilemmes qui se présentent à eux dans le quotidien de leur activité. L'enjeu est non seulement professionnel pour les collègues, mais aussi syndical car l'expertise sur son métier peut permettre de renforcer la syndicalisation.

Le SNES-FSU proposera au moment de la syndicalisation l'inscription sur une liste disciplinaire ou de catégorie et fournira des outils de réflexion sur les métiers et les disciplines en lien avec le site et les publications.

Le SNES-FSU favorisera la production d'outils pour faciliter le travail des S2/S3 en direction des adhérents. Certains événements nationaux peuvent être l'occasion de donner une visibilité à l'expertise et à la réflexion disciplinaire du SNES-FSU. À cette occasion, des journées militantes pourront être proposées pour mettre en relation la discipline, le métier et le syndicat. Des stages transversaux (évaluation, différenciation, inclusion, contenus...) continueront à être proposés.

Des thématiques définies à échéances régulières feront l'objet d'un travail approfondi qui irriguera ensuite l'appareil militant, en lien avec un travail fédéral lorsqu'elles s'y prêtent.

Des focus disciplinaires et catégoriels réguliers seront proposés pour faire le point sur l'actualité et les débats de fond d'une discipline

ou d'une catégorie, relayés ensuite à travers les différents outils de communication du SNES-FSU.

Cela peut permettre d'instaurer de nouvelles discussions collectives sur ces questions.

Les contenus de programmes ne sont jamais neutres. Actuellement, toutes les disciplines sont attaquées par ce biais. Les stages syndicaux peuvent permettre aux collègues de prendre du recul et de s'armer face à l'institution et à ses injonctions.

Rester syndiqué à la retraite a un sens, à la fois pour revendiquer des droits individuels et collectifs (défense du droit à la retraite dans la Fonction publique dans le cadre du code des pensions initial, niveau des pensions, défense du pouvoir d'achat, reconnaissance de la place dans la société, droits à gagner en matière de perte d'autonomie...) mais aussi pour participer aux luttes concernant toute la société : défense des services publics, de la santé, de la Sécurité sociale, justice fiscale, lutte contre le réchauffement climatique, etc. Il est donc indispensable de renforcer le syndicalisme des retraités. Pour cela, il faut articuler les initiatives avant le départ à la retraite et après.

Les démarches pour obtenir des Rectorats la liste des néoretraités doivent se poursuivre. En parallèle, il serait intéressant d'inciter les personnels à signaler leur futur départ à la retraite afin de pouvoir les accompagner et leur montrer ainsi les perspectives en matière de syndicalisme des retraités.

L'US Retraités pourrait être envoyée à tout adhérent proche de la retraite (à partir de 60 ans, avec son accord) accompagné d'un fascicule expliquant la nécessité d'un syndicalisme de retraités et ses spécificités au SNES-FSU et à la FSU.

Le SNES-FSU poursuivra les stages de formation syndicale de préparation à la retraite sans que cela ne soit limité au calcul de la pension, mais en proposant aussi des perspectives de militantisme après la vie active.

Les S1 pourront être impliqués dans ce travail de continuité syndicale en diffusant les informations syndicales aux futurs retraités en lien avec le S3.

Dans le prolongement du congrès, dans chaque S3, des commissions actifs/retraités doivent être mises en place. Elles ouvriront des espaces de transmission d'expériences syndicales mais aussi de réflexion, d'échanges et de propositions sur des thèmes transversaux : justice fiscale, financement de la pro-



tection sociale, redistribution des richesses, retraites, services publics...

Le SNES-FSU renforcera ses permanences afin de répondre aux questions pratiques sur la vie quotidienne des retraités.

Ce travail a vocation à être rendu bien visible (contributions dans le cadre des instances, publications, sites, mails) auprès de l'ensemble des syndiqués actifs, et plus largement: il s'agit de souligner d'une part l'implication des retraités dans l'organisation syndicale, avec l'objectif de montrer qu'ils et elles ont toute leur place dans le SNES-FSU, et d'autre part que les problématiques abordées relèvent d'enjeux de société qui concernent chacun et chacune d'entre nous.

Lutter contre la logique de privatisation du réseau de l'enseignement français à l'étranger est primordial pour maintenir et renforcer la syndicalisation. Cette privatisation rampante précarise tous les personnels, qu'ils soient de droit local ou détachés. Lutter contre la limitation de durée des nouveaux détachements imposée par le MEN et contre les suppressions de postes de titulaires liées aux insuffisances budgétaires de l'opérateur public AEF est essentiel au maintien des sections syndicales. Cette présence syndicale sur le terrain est indispensable pour défendre les missions de service public d'éducation à l'étranger, et défendre les plus précaires en prenant compte la spécificité de leur situation: contraintes du droit local, représentation limitée voire inexistante dans certains pays, nécessité d'adapter les modes d'action et de renforcer les liens avec les organisations syndicales locales.

Augmenter le nombre de syndiqués passe aussi par une meilleure diffusion de notre message, de nos principes, de modalités de prise de décisions et aussi une meilleure communication sur nos actions et nos succès afin de les valoriser. Il s'agit de mettre en place une stratégie globale de communication, pensée et articulée, qui permette au SNES-FSU de véhiculer ses idées. Dans la perspective des élections professionnelles, le SNES-FSU renforcera l'articulation de sa communication avec celle de la FSU.

Les remises en cause sont multiples: discours caricaturaux sur une position syndicale conservatrice et réfractaire aux changements. Il faut former les militants à argumenter contre toute la rhétorique anti-syndicale, le discours du nouveau management. L'analyse des collectifs doit être nuancée: certains de nos syndiqués y participent, ils englobent des réali-

tés très diverses, ne peuvent pas tous être placés sur le même plan et peuvent interroger notre travail en direction des S1. Le SNES-FSU recherche des convergences avec ces collectifs quand un vrai travail d'échange et un réel espace de discussions sont possibles, sans en rabattre sur ses mandats. Le SNES-FSU rappellera à la profession et aux nouveaux collègues la capacité du SNES-FSU en tant que syndicat majoritaire à infléchir les décisions rectorales et ministérielles par le rapport de force et la mobilisation collective. C'est ainsi qu'il pourra convaincre les collègues, notamment les plus jeunes, de s'inscrire dans l'outil syndical.

Les formes d'engagement sont de plus en plus diverses, au détriment parfois de l'engagement syndical. Il faut redonner du sens à la syndicalisation en amplifiant le travail de terrain pour convaincre de l'intérêt de se syndiquer. Les syndiqués, les personnels, n'ont souvent pas conscience de la richesse et de la diversité de l'activité syndicale déployée par le SNES-FSU à tous les niveaux. Le travail en collectifs thématiques dans le cadre de stages syndicaux, réunissant militants, syndiqués, et collègues proches des idées du SNES-FSU et désireux de contribuer temporairement, sur des thématiques transversales (inclusion, évaluation, égalité professionnelle femmes-hommes, accueil des élèves nouvellement arrivés en France, etc.) peut constituer un point d'appui pour la syndicalisation. Ce travail pourrait également être mené de manière fédérale. La réussite des élections professionnelles suppose de développer fortement l'identité FSU et le sentiment d'appartenance à la fédération des militants, des syndiqués, et des électeurs et électrices. Nous devons aussi rappeler que seuls les syndicats (et les partis politiques) disposent d'une organisation et de représentants pouvant intervenir auprès des administrations, des élus et des « autorités ». Il faut aussi rappeler qu'être représentant syndical donne des droits: réglementairement, substitution du statut de représentant des personnels à celui de salarié le libérant ainsi de tout lien de subordination, parole libre dans les médias, possibilité d'organiser des heures d'information syndicale, etc.

Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer et amplifier la mobilisation. Les collègues se sont d'autant plus emparés de ces mobilisations qu'elles ont été menées dans un cadre unitaire. Le SNES-FSU doit continuer de travailler avec toutes les forces syndicales intéressées par sa démarche. Il

continuera à rechercher l'unité la plus large dans les mobilisations dans le cadre de sa démarche unitaire et de ses mandats. Il continuera à faire vivre, avec la FSU, son projet d'unification syndicale, à travers le travail déjà mené avec la CGT et Solidaires. Plus globalement notre syndicalisme de transformation sociale doit aussi développer cette démarche pour combattre les politiques libérales et proposer à l'ensemble des salariés, de la jeunesse, des citoyens ainsi que de leurs organisations et élus, des alternatives économiques, sociales et environnementales rassembleuses avec d'autres (associations, ONG, collectifs, partis politiques...) à l'image du travail autour du collectif « Plus Jamais ça » pour construire un projet de société alternatif et progressiste ouvrant des perspectives nouvelles.

Le SNES-FSU doit poursuivre sa stratégie de communication en utilisant tous les outils disponibles: papiers et numériques. Sans renoncer aux publications papier, le SNES-FSU doit continuer à investir les réseaux sociaux et favoriser les liens entre les différentes plateformes de communication du SNES-FSU et de la FSU mais aussi entre les différents échelons du SNES-FSU.

Ses supports de communication devront être diversifiés et autant que possible proposés au format modifiable pour les S2 et S3. L'architecture graphique des mails sera améliorée et un travail sera engagé autour du référencement du site.

Le SNES-FSU enrichira le contenu de son site internet, qui existe en version site et mobile. Il doit notamment développer toute une partie destinée aux S1 qui permette d'accéder facilement à des ressources en ligne (mémo, fiches pratiques, etc.). Les contenus réservés aux syndiqués doivent également être enrichis. L'accès à l'espace adhérent doit être facilité.

Thème 2 : 404 votants /
10 Abs / 2 NPPV

Pour : 316, soit 80,6 %

Contre : 76, soit 19,4 %

POUR UN SNES FÉMINISTE : CONSTRUISONS L'ÉGALITÉ AU QUOTIDIEN

En tant qu'organisation progressiste et de transformation sociale, le SNES-FSU veille au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes au quotidien dans ses interventions face à l'administration, dans la défense individuelle et collective des collègues mais également dans sa participation à des journées de mobilisation et de formation autour des questions liées aux droits des femmes. Depuis plusieurs années, nous défendons le principe de parité, l'accès des femmes à des responsabilités au travail et la défense de ces dernières, qui occupent majoritairement les postes à temps partiel et subissent des ralentissements de carrière. Or, une intervention féministe, en faveur de cette thématique essentielle à la construction du mouvement social, ne saurait avoir lieu sans des évolutions ambitieuses au sein même de notre syndicat.

Comme tout collectif, le SNES-FSU n'est pas imperméable aux schémas patriarcaux qui ont cours dans la société: dans notre syndicat comme ailleurs, il est plus difficile pour les femmes de se faire entendre, de prétendre à exercer des responsabilités, de concilier vie personnelle, professionnelle et engagement syndical. Notre corps de métier est très majoritairement féminin, mais nos élu-e-s et nos militant-e-s (et d'autant plus ceux et celles qui accèdent à des responsabilités académiques ou nationales) semblent être majoritairement des hommes... alors même que nous sommes toutes et tous convaincu-e-s que les femmes doivent y prendre toute leur place!

Il apparaît fondamental que la lutte pour une véritable égalité au sein du syndicat soit une priorité: c'est en donnant à nos syndiquées, élues et militantes de véritables moyens de s'investir et de lutter pour l'égalité et leur émancipation dans le SNES-FSU que nous pourrions, par la suite, espérer impulser des évolutions dans notre milieu professionnel et dans la société. À ce titre, il est fondamental que le SNES-FSU dans son ensemble agisse en faveur du respect de l'égalité et de l'accès des femmes aux responsabilités syndicales.

En conséquence, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion pour formuler rapidement des propositions allant dans le sens de l'égalité au quotidien.

Motion votée en opposition :
413 votants / 9 Abs / 5 NPPV

Pour cette motion : 265, soit 68,1 %

Pour la motion opposée :
94, soit 24,2 %

Contre les deux : 30, soit 7,7 %

Discours de cloture

CHÈRES ET CHERS CAMARADES,

Nous voilà donc arrivés au terme de ces 5 jours de congrès, qu'en retiendra-t-on ? La frustration d'un congrès en visio, l'absence de tous les à-côtés informels du congrès comme les discussions de couloirs, la buvette, le plaisir de se retrouver en vrai ? Une réorganisation des thèmes qui ne nous a pas permis de traiter toutes les questions habituelles ? Peut-être car bien sûr qu'un congrès en visio n'a pas le sel et le charme d'un congrès en présentiel, mais regardons-y de plus près : on a entendu du Robespierre, du Baudelaire, une internationale version karaoké sous Covid.

Mais surtout, nous avons réussi à avoir des débats, des échanges, des multiples allers-retours sur les textes proposés. Regardons les textes de départ et là où nous sommes arrivés.

Alors oui, ça a pu froter, oui il y a eu quelques éclats de voix pas complètement virtuels sur les conditions d'organisation des débats, mais nous avons collectivement réussi le défi de sortir de ce congrès avec des textes largement débattus, amendés, ce qui fait de cet exercice démocratique une réussite.

Pour chaque thème, les discussions en commissions ont été riches, après des congrès académiques qui avaient été de très bonne tenue. Près d'une centaine d'amendements ont été déposés, une très grande partie ont été intégrés permettant de donner, selon la formule consacrée, une feuille de route claire et nette jusqu'au congrès de Montpellier. Le thème 1 était un redoutable défi : traiter de la question des inégalités et de la démocratisation après 4 ans d'un quinquennat Macron/Blanquer qui auront fait tant de mal au projet d'une école émancipatrice. Mais que ce soit sur l'éducation prioritaire, l'inclusion, les conditions de travail des personnels, la formation des personnels, nos propositions sont bel et bien là, avec également la perspective d'approfondir rapidement notre projet pour le collège et le lycée.

Quant à la syndicalisation, le texte adopté permet d'inscrire nos réflexions dans notre conception du syndicalisme : un syndicalisme de masse, un outil incontournable pour se défendre individuellement et collectivement alors que le pouvoir en place cherche toujours plus à individualiser et donc à isoler. Une conception renforcée et enrichie par des approches plus adaptées au contexte, en intégrant les questions qui préoccupent de plus en plus de collègues (l'égalité femmes-hommes, les questions environnementales). Mais aussi en tenant le juste équilibre entre particularités de chaque catégorie, professeurs, AESH, CPE, Psy-ÉN, non-titulaires, AED, et volonté de faire vivre ce collectif de tous les professionnels de notre champ de syndicalisation que constitue le S1 et que constitue le SNES-FSU.

On l'a beaucoup dit et répété depuis des mois : cette période est exceptionnelle. Elle bouleverse nos repères dans nos vies personnelles, professionnelles et syndicales. Certes, le congrès était en visio, ce n'était pas l'idéal. Mais nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait. Au contraire, retenons que ce congrès a montré, envers et contre tout, ce qui fait notre force, cette intelligence collective qui permet d'avancer dans l'intérêt des collègues, de la profession, de nos élèves, boussole d'un système éducatif démocratisé, avec des personnels revalorisés.

Ce congrès s'est donc tenu, dans des conditions très particulières et nos remerciements vont donc à celles et ceux qui ont permis cette organisation remarquable :

- en premier lieu, le trio Magali, David et Cédric qui ont su s'adapter à tous les rebondissements sanitaires, les couvre-feu, les protocoles, les jauges... En septembre, en décembre, à chaque fois, l'organisation prévue a été chamboulée, mais Magali (qui pour son premier congrès en tant que secrétaire administrative a été servie !), David et Cédric avaient anticipé toutes les hypothèses (la rue de Grenelle devrait en prendre de la graine) et nous avons pu retomber sur nos pieds ;
- tous nos remerciements à FTS, autrement dit à Cédric, Martin, Didier et Gabriel, qui ont mis en place une solution de vote qu'ils n'ont cessé d'améliorer (y compris cette nuit !), capable d'encaisser 400 votes répétés 9 fois en simultané (les hackers russes de « *ma classe à la maison* » sont en admiration) mais aussi une solution de dépôt d'amendement qui a grandement fluidifié les débats. Si cet exercice démocratique a été réussi, c'est grâce à eux ;



Sophie Vénétiay,
secrétaire générale adjointe

- merci aussi à la commission d'organisation des débats qui a réussi l'exploit de faire entrer des dizaines et des dizaines de demandes d'interventions dans le format si particulier de ce congrès ;

- merci aux équipes de rapporteurs et aux présidents de séances (Marie, Erick, Aurélia, Jean-Michel, David).

Ce congrès n'était pas un pari, au sens macroniste du terme, comme un engagement irréfléchi destiné avant tout à l'affichage, il était un défi et il a été réussi.

Mais un congrès en visio n'est pas la norme, espérons qu'il restera le premier et le dernier ! Rendez-vous à Montpellier en mai 2022 pour un congrès en présentiel, dans un an, le S3 y travaille déjà (et pas seulement pour la buvette !) et nul doute que nous saurons y retrouver tout ce qui fait le sel de nos congrès.

Ce congrès est aussi celui où un certain nombre de militants quittent leurs responsabilités, qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour tout ce qu'ils ont apporté au SNES-FSU et donc aux collègues, et nul doute que, quels que soient les chemins empruntés, nous nous retrouverons, par exemple dans la rue, pour défendre les principes que nous partageons.

Dans les S3, Laurent Tramoni, Jessica Campain, Jean-Pascal Méral, Carole Lizé, Patrick Lebrun, Guillaume Marsault, Ludvine Rosset, Bertrand Humeau, Christophe Girardin, Marie-Laure Blanchard, Paul-Henri Rochat.

Au S4, Valérie Siphimalani, Xavier Marand, David Coronat, Thierry Ananou, Mélanie Faivre, Alain Billate, Thierry Reygades, Odile Cordelier, Matthieu Leiritz, Clément Lefevre, Véronique Boissel.

Et ce congrès c'était aussi ton dernier congrès, Frédérique. Les mots sont à la fois si simples et compliqués à trouver car tout se bouscule forcément au moment de te dire quelques mots. Mais finalement, c'est un mot qui vient et qui s'impose à toutes et à tous : merci !

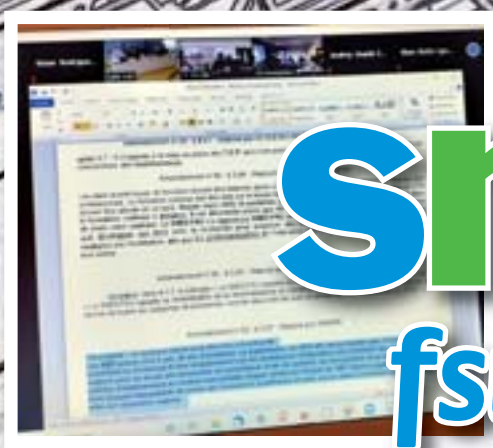
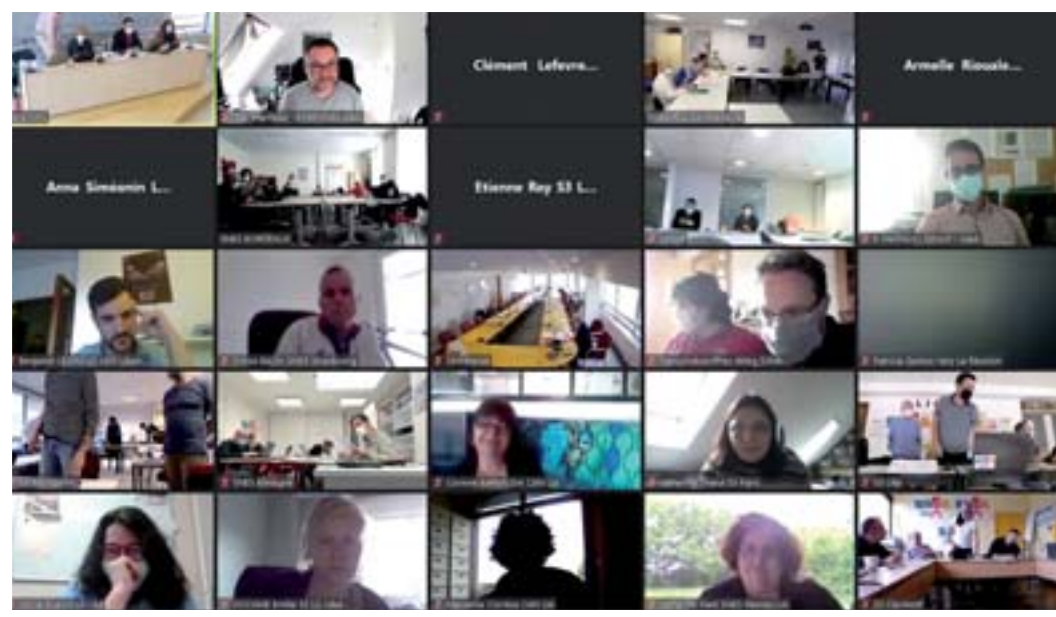
Merci pour toutes ces années d'engagement pour notre organisation syndicale et pour les collègues, ces années à tenir le cap d'un syndicalisme offensif, de proximité, cherchant sans relâche, même dans les contextes les plus compliqués, à construire le rapport de force pour obtenir des avancées pour la profession, à tenir tous les équilibres et une capacité de synthèse qui en aura bluffé plus d'un (même au cœur des instances les plus animées !).

Tout n'a pas été simple, les débats ont été compliqués, les ministres n'ont pas ménagé leur peine pour rendre notre quotidien, ton quotidien, bien rempli, le dernier en date n'étant pas en reste.

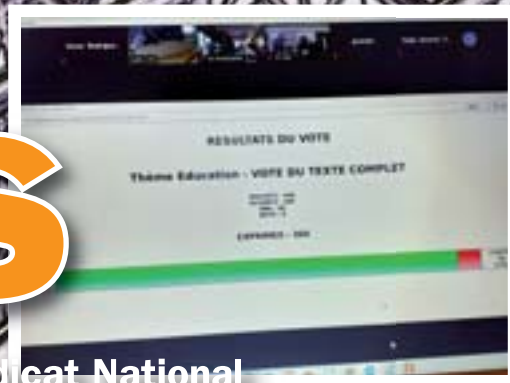
Calme et fermeté pour faire valoir nos revendications, tout en sachant aussi taper du poing sur la table quand il le fallait, le DGESCO doit d'ailleurs certainement encore se souvenir de ta colère quand tu as découvert le tripatouillage heures sup/heures postes en CTM, un bricolage indigne de ce que doit être le dialogue social, de ce qu'on doit aux élèves et aux personnels et c'est bien ça qui t'a fait sortir de tes gonds ce jour-là, parce que si les ministres sont passés, ta boussole est restée la même.

Frédérique, c'est aussi pour tes qualités humaines que nous voulons toutes et tous te remercier. Ton écoute toujours attentive, de tous les militants, en toutes circonstances, ces petits mots et ces petites attentions, même dans une actualité trépidante, parce que le syndicalisme est pour toi, d'abord et avant tout une aventure humaine. C'est aussi cette confiance accordée, mais aussi cette bienveillance qui ont permis à beaucoup de militants, notamment celles et ceux qui arrivent au S4, et je suis bien placée pour en parler, d'y trouver leur place. Toujours un conseil, sans trop en faire, des échanges riches et formateurs, l'air de rien parce que c'est ça ta manière de faire.

Frédérique, nous te devons toutes et tous beaucoup, je te dois beaucoup, alors pour tout ce que tu nous as apporté, un grand merci, et nous te souhaitons le meilleur pour la suite !
Merci !



snes
fsu



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



**CONGRÈS
NATIONAL
SNES-FSU
PARIS 2021
DU 17 AU 21 MAI**